

## NOTE AUX FAMILLES

### **ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié**

**Circulaire n° 2005-109 du 20 juillet 2005 (DESCO B6)**

#### **1 - Liste des Candidatures :**

- Chaque parent est électeur et éligible : tous les parents sont concernés quelle que soit leur situation (sauf ceux qui se sont vu retirer l'autorité parentale par décision de justice).
- Les déclarations de Candidatures signées par les candidats doivent parvenir au Chef d'Etablissement avant **le lundi 26 septembre 2016, minuit dernier délai** (le collège ferme à 17h15)
- Chaque liste des candidats comporte, classés par ordre préférentiel, pour l'attribution des sièges, les noms et les prénoms des candidats (il n'y a plus de distinction titulaires/suppléants, ceux-ci étant déterminés par leurs positions sur la liste du bulletin de vote).
- La liste des candidats doit comporter au moins deux noms et au plus quatorze.

#### **2 - Bulletins de vote :**

Chaque liste adresse ses bulletins de vote accompagnés d'une brève déclaration destinée à l'information des électeurs. Les bulletins de vote qui doivent être d'un format unique mentionnent les noms et prénoms des candidats titulaires et suppléants et peuvent indiquer le nom de l'association de Parents à laquelle se rattache la liste.

Ces matériels sont élaborés par les associations. Ils sont adressés avec la note d'explication du Chef d'Etablissement sous pli cacheté à l'ensemble des Parents (par la Poste ou par les élèves) huit jours au moins avant la date du Scrutin.

#### **3 - Vote :**

- a) Vote par correspondance : parents ou élèves déposeront leurs enveloppes dans l'urne mise à disposition à la vie scolaire pour le vendredi 7 octobre 2016 17 h dernier délai.
- b) Vote direct : un bureau de vote est ouvert de 13 h à 17 h le vendredi 7 octobre 2016. Il est présidé par le Chef d'Etablissement et deux assesseurs au moins désignés par le Président sur proposition des Représentants.

#### **4 - Le dépouillement :**

Il suit immédiatement la clôture du Scrutin soit le **vendredi 7 octobre 2016 à 17 heures**.

#### **5 - Nombre de siège à pourvoir :**

Fait à Bouaye, le mardi 13 septembre 2016  
La Principale,  
Corinne DE ZOTTI

NOTE AUX FAMILLES

**ELECTIONS DES DELEGUES DE PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**VOTE PAR CORRESPONDANCE UNIQUEMENT**

- Des délégués de parents d'élèves (7) siègent au « CONSEIL d'ADMINISTRATION » qui a pour vocation d'étudier toutes les questions ayant trait à la vie pédagogique matérielle et financière du Collège.
- Le résultat des élections aura lieu le **vendredi 7 octobre 2016 à 17 heures**.

**MODALITES PRATIQUES :**

- Chaque parent dispose d'une voix
- Placer le bulletin de vote dans l'enveloppe bleue. Fermer sans coller et sans écrire dessus.
- Mettre cette enveloppe dans l'enveloppe beige portant au dos le NOM, le prénom, la classe de l'élève et votre signature, pour le pointage des listes électorales.
- Si les deux parents souhaitent ne faire qu'un seul envoi, les 2 enveloppes beiges comportant les signatures pourront être insérées dans une 3<sup>ème</sup> enveloppe à adresser correctement affranchie\* (ou à déposer dans l'URNE au bureau VIE SCOLAIRE) à

Madame La Principale  
« ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION »  
Collège de BELLESTRE  
Rue du Stade  
44830 BOUAYE

pour le **vendredi 7 octobre 2016 DATE LIMITE DE RECEPTION 17 h dernier délai.**

**N.B.** : 2 listes ont été déposées (FCPE – Association des Parents Indépendants)

**LE PANACHAGE, LA RADIATION annulent le VOTE.**

\* Les électeurs peuvent, à leur demande, disposer d'enveloppes pré-affranchies pour exercer leur droit de vote (s'adresser au service de gestion).

NOTE AUX FAMILLES

**ELECTIONS DES DELEGUES DE PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**VOTE PAR CORRESPONDANCE UNIQUEMENT**

- Des délégués de parents d'élèves (7) siègent au « CONSEIL d'ADMINISTRATION » qui a pour vocation d'étudier toutes les questions ayant trait à la vie pédagogique matérielle et financière du Collège.
- Le résultat des élections aura lieu le **vendredi 7 octobre 2016 à 17 heures**.

**MODALITES PRATIQUES :**

- Chaque parent dispose d'une voix
- Placer le bulletin de vote dans l'enveloppe bleue. Fermer sans coller et sans écrire dessus.
- Mettre cette enveloppe dans l'enveloppe beige portant au dos le NOM, le prénom, la classe de l'élève et votre signature, pour le pointage des listes électorales.
- Si les deux parents souhaitent ne faire qu'un seul envoi, les 2 enveloppes beiges comportant les signatures pourront être insérées dans une 3<sup>ème</sup> enveloppe à adresser correctement affranchie\* (ou à déposer dans l'URNE au bureau VIE SCOLAIRE) à

Madame La Principale  
« ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION »  
Collège de BELLESTRE  
Rue du Stade  
44830 BOUAYE

pour le **vendredi 7 octobre 2016 DATE LIMITE DE RECEPTION 17 h dernier délai.**

**N.B.** : 2 listes ont été déposées (FCPE – Association des Parents Indépendants)

**LE PANACHAGE, LA RADIATION annulent le VOTE.**

\* Les électeurs peuvent, à leur demande, disposer d'enveloppes pré-affranchies pour exercer leur droit de vote (s'adresser au service de gestion).